

I. Introduction

Depuis quelques années, le paysage linguistique suisse, mais surtout celui de l'enseignement/apprentissage des langues, a subi des changements sensibles. Le Concept Général de l'Enseignement des Langues (*CGEL*) joua un rôle important dans ce processus et déclencha, dès sa parution en 1998, de nombreuses réactions. Il est vrai que le *CGEL* ne concernait que le niveau de la scolarité obligatoire et que les autres niveaux du système éducatif ainsi que l'acquisition extrascolaire restaient négligés. Pourtant, à l'heure actuelle, les experts commencent à rechercher des concepts valables non seulement pour la scolarité obligatoire, mais aussi pour trois autres environnements où sont développées les compétences linguistiques des jeunes:

- le niveau secondaire supérieur (Lycée, Ecoles Professionnelles, etc.)
- le niveau tertiaire (Universités et les Hautes Ecoles Spécialisées)
- l'apprentissage « extrascolaire »

Malgré ce changement de focalisation, l'application générale des recommandations de la Conférence Suisse des Directeurs Cantonaux de l'Instruction Publique (*CDIP*) garde sans doute la première priorité. Tout en élaborant, voire précisant les directives pour la scolarité obligatoire, il s'agit cependant aussi de formuler des objectifs spécifiques pour les trois autres domaines et en particulier de coordonner verticalement et horizontalement, à l'aide de points de rencontre, entre les différents secteurs du système éducatif.

De récentes recherches prouvent que les connaissances langagières sont aujourd'hui indispensables pour la vie professionnelle. La nécessité de disposer d'un répertoire plurilingue s'est accrue pour des personnes travaillant dans le secteur scolaire, mais plus encore pour toutes les autres. A conditions égales, qui sait l'allemand, le français et l'anglais gagne significativement plus que celui ou celle qui ne maîtrise qu'une ou deux de ces langues. Aussi, la « force d'attraction des langues » mène-t-elle également les hautes écoles et les universités suisses à adapter leurs programmes aux nouveaux besoins professionnels.

Le système universitaire suisse est caractérisé par un mélange entre tendances centralisatrices et une très grande autonomie de chaque université. D'un côté, la Conférence des Recteurs Suisses (*CRUS*) prévoit la création d'une institution qui sera responsable du maintien et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement universitaire. Le devoir principal de cette institution consisterait dans le développement de critères pour le contrôle qualitatif des curricula dans leur ensemble. Le domaine des langues n'est pas particulièrement mentionné, mais fera sans aussi l'objet d'un tel contrôle.

A cette coordination nationale s'opposent les activités particulières de chaque haute école. Etant autonomes, chacune essaie de développer ses propres programmes et d'évaluer et améliorer la qualité de ceux-ci en fonction des besoins de ses étudiants. Par ailleurs, la concurrence joue. Du fait que les cantons non-universitaires contribuent au financement des universités en fonction du nombre des étudiants, il s'agit d'offrir les curricula les plus attrayants pour attirer le plus d'étudiants, surtout dans les branches comme les sciences naturelles où ces contributions sont plus élevées.

Même si le domaine des langues (formation des enseignants de langues et compétences linguistiques de tous les étudiants) n'a pas fait, jusqu'ici, l'objet de réflexions spéciales en Suisse, on peut admettre que les deux mouvements complémentaires qui caractérisent l'ensemble des curricula s'y appliquent aussi:

- a) un mouvement national : la réflexion générale de toutes les hautes écoles sur les *curricula*, sur l'introduction de modularités et de *credit points*;
- b) des préoccupations particulières : chaque haute école essaie d'introduire ses propres mesures pour garantir ou améliorer la qualité de la formation de ses étudiants

Toutes les mesures introduites ou planifiées dans les universités suisses et mentionnées dans ce rapport se situent dans le cadre mentionné.

II. Augmentation et garantie de la qualité de l'apprentissage langagier dans les hautes écoles suisses

1. *Remarques générales*

Dans la majorité des universités suisses, des cours de langues sont offerts aux étudiants. A l'exception d'une, toutes les hautes écoles interrogées offrent au moins des cours dans les trois langues nationales. S'y ajoutent souvent d'autres langues, même des langues rares comme par exemple le Swahili. Ce qui diffère cependant d'une université à l'autre, c'est le type d'offre qui va de cours traditionnels à l'intérieur d'une branche, en passant par des cours organisés à l'extérieur des facultés jusqu'à des *Centres de Langues*.

2. *Statut juridique des mesures de qualité dans les différentes hautes écoles*

Bien qu'il y ait une certaine coordination entre les différentes hautes écoles suisses, nous avons mentionné le fait que chacune possède sa propre structure. Nous avons donc à faire à un réseau d'organisation globale qui se réalise cependant en détail de manière différente dans toutes les parties de notre pays.

Cette structure binaire réapparaît dans chaque haute école: l'organisation intérieure, c'est-à-dire la coordination entre les différentes facultés/départements, est gérée par le rectorat et se caractérise donc par des liens globaux. En même temps, chaque faculté/département possède aussi une grande autonomie dans l'organisation des curricula. Cela concerne aussi bien les facultés des lettres et leurs instituts de langues que le développement de compétences linguistiques de tous les étudiants. C'est pour cette raison que le statut juridique des mesures de qualité pour l'enseignement des langues dépend très étroitement des décisions à l'intérieur de chaque faculté/département. Le rectorat émet des recommandations et des directives générales (p. ex. ordonnances valant pour l'ensemble de l'université, réglementation de l'évaluation, papiers de travail sur la forme des curricula), sans pourtant régler tous les détails. Ainsi, la réorganisation d'un curriculum dépend-elle toujours en large mesure de décisions au niveau de la faculté même là où ces dernières doivent être validées par une instance supérieure (Rectorat, Conseil de l'université, etc.).

3. Mesures de qualité concernant la formation des enseignants travaillant dans le secteur des langues

La plupart des universités suisses s'interrogent sur la formation pédagogique de leurs enseignants. Nombre d'institutions n'ont pourtant pas encore élaboré des mesures de qualité spécifiquement pour le domaine de l'enseignement langagier. La qualification des enseignants travaillant dans le secteur des langues fait donc souvent partie des programmes généraux: une formation didactique et pédagogique. Dans la plupart des hautes écoles, cette formation est offerte par un service central, mais le recrutement des professeurs et chargés de cours et d'enseignement a lieu au niveau des facultés. Par conséquent, les qualifications des enseignants de différentes branches d'études peuvent se caractériser par une grande diversité.

Les universités possédant un *Centre de Langues* (Lausanne et Fribourg; Bâle et Zürich sont en train d'en planifier un) ont un avantage par rapport aux autres: bien que l'éducation permanente pour les enseignants des *Centres de Langues* soit élaborée en relation avec la formation didactique et pédagogique générale, elle est beaucoup plus axée sur des besoins spécifiques provenant du domaine langagier. Afin de pouvoir enseigner avec les méthodes les plus récentes, les enseignants des *Centres de langues* sont obligés à suivre une formation continue. A Lausanne et à Fribourg, l'éducation permanente n'est donc non seulement une recommandation de l'administration universitaire, mais elle est imposée aux enseignants. La qualité et la quantité de cette formation sont retenues dans les *Cahiers de devoirs*, élaborés par les *Centres de Langues* eux-mêmes.

4. Mesures de qualité utilisées pour la planification des Curricula et des programmes de cours dans le domaine des langues

Dans la majorité des universités suisses, on essaie de garantir une meilleure transparence dans le domaine des *Curricula*. L'élaboration de programmes de cours transparents est d'une occupation commune. Les mesures de qualité appliquées à ce domaine sont partout semblables :

- définition d'objectifs généraux pour chaque *Curriculum* et d'objectifs particuliers pour chaque module et chaque cours;
- information des étudiants sur les objectifs;
- exploitation du feed-back en provenance d'anciens étudiants et de milieux intéressés;
- augmentation de l'influence des apprenants sur le contenu et l'objectif des cours à travers une évaluation de chaque cours;
- augmentation de la réflexion des enseignants sur le contenu et l'objectif des cours.

Depuis plusieurs années, l'opinion des étudiants joue un rôle important dans la restructuration des *Curricula* et des cours. Non seulement leur demande-t-on leur avis sur le contenu, mais aussi de plus en plus sur les objectifs. Pour ce faire, un système d'évaluation s'est développé dans toutes les universités suisses. La base de ce système se compose d'enquêtes, en partie réalisées à l'aide de questionnaires.

Par exemple, le *Ressort Lehre* de l'université de Bâle offre depuis 1998 un service qui aide les différentes facultés et départements à évaluer leurs *Curricula* d'une part et leurs programmes de cours d'autre part. Cet accompagnement, réalisé par des experts, vise en premier lieu une amélioration qualitative des enseignements concernés.

En même temps, les résultats obtenus à travers ce processus permettent à l'université de créer son propre profil. La description détaillée de chaque *Curriculum* — avec toutes les indications sur les exigences de départ, le déroulement du *Curriculum* et les connaissances examinées en fin de parcours — est un outil intéressant pour les étudiants débutants ainsi que pour des employeurs. Pour les premiers, le profil sert d'orientation. Pour les seconds, il est une source d'information sur de possibles collaborateurs. La description d'un *Curriculum* permet à l'employeur une recherche focalisée sur un certain domaine académique seulement. Ainsi, le poids de la littérature et de la linguistique appliquée varie beaucoup d'un institut de langue à l'autre, même au sein d'une seule et même université. C'est aux étudiants de dire si une formation scientifique, comprenant la littérature et culture américaine, mais non pas la linguistique anglaise, est plus intéressante qu'un programme plus équilibré — et aux Hautes Ecoles Pédagogiques ou à d'autres instances cantonales responsables de la formation des enseignants pour les écoles de décider si cela suffit comme préparation pour des enseignants de l'anglais comme langue étrangère dans les écoles.

A Bâle, l'évaluation d'un *Curriculum* est, en général, toujours effectuée selon le même schéma et focalise trois domaines d'intérêt :

- les données concernant la situation actuelle (le nombre d'étudiants, le nombre d'échecs, le taux de réussite aux examens ; l'avis des étudiants sur leurs cursus à différents moments de leurs études, c'est-à-dire l'avis des débutants, des étudiants après le premier cycle et des anciens étudiants)
- les exigences des employeurs (ainsi que leur taux de satisfaction avec les anciens étudiants employés) ; premières expériences avec les exigences dans le monde du travail ; données actuelles du marché du travail
- la comparaison avec d'autres universités, ce qui comprend aussi une évaluation par des personnes extérieures

Bien qu'une évaluation d'un *Curriculum* dure entre 5 et 8 mois et qu'elle exige un effort et des moyens financiers importants, l'expérience a montré que son utilité est très grande. Les résultats peuvent par exemple révéler une incompatibilité entre les exigences du marché du travail et les compétences terminales des étudiants. Les résultats d'une telle évaluation contribuent donc à adapter un *Curriculum* aux besoins actuels. C'est pour cette raison que nombre de telles évaluations ont déjà été effectuées dans plusieurs facultés et départements.

Un autre point à mentionner dans ce chapitre concerne le *Credit Point System* qui est voie d'introduction dans presque toutes les universités suisses. D'une part, ce système rend possible l'accréditation de cours suivis à l'étranger ou lors d'un semestre de mobilité. D'autre part, il est un outil pour rendre transparent les *Curricula* : souvent, les étudiants investissent beaucoup plus — ou moins — de temps dans un cours/une tâche que l'on le souhaiterait. L'implémentation des *Credit Points* révèle la charge des étudiants.

Un cas particulièrement intéressant concerne l'université St. Gall qui subit en ce moment une réforme profonde des *Curricula*. A partir du semestre d'hiver 2001, le déroulement de tous les *Curricula* sera compatible avec le *Bachelor* et *Master* international. Une autre innovation dans cette université concerne les exigences langagières : tous les étudiants doivent acquérir des compétences dans deux langues secondes. Le programme des cours pour les langues sera pour cette raison élargi et accentué dans le domaine compétences d'action ("Handlungskompetenz").

5. Mesures de qualité concernant le déroulement des cours

Presque toutes les universités suisses connaissent des mesures pour garantir la qualité des cours. Pour l'évaluer, on se sert du même instrument comme pour analyser les *Curricula*. Des questionnaires remplis par les étudiants à la fin du semestre donnent des indications sur les améliorations souhaitées.

Les mesures pour garantir la qualité des cours sont élaborées dans les différentes facultés et surtout par les enseignants concernés. Il ne s'agit donc plus d'une évaluation globale comme celle des *Curricula*, mais de quelque chose de plus individuel qui concerne des cours particuliers. La responsabilité pour la qualité des cours se trouve donc en première ligne chez les enseignants eux-mêmes. Dans beaucoup de cas, le rectorat leur sert d'aide. Voici deux exemples :

- à Bâle : le *Ressort Lehre* développe les consignes pour la création des questionnaires d'évaluation ; il accompagne l'évaluation et conseille l'enseignant concerné
- à St. Gall : lorsqu'un cours est évalué de manière négative par les étudiants, l'enseignant peut consulter un pédagogue qui lui donne des conseils

Dans leurs *Centres de Langues*, l'université bilingue de Fribourg et celle de Lausanne emploient différentes mesures pour garantir la qualité des cours de langue. L'une est de mettre un accent important sur l'enseignement des stratégies d'apprentissage. Il est évident que l'intégration au sein d'un *Centre de Langues* favorise la transparence de la qualité pédagogique et didactique des cours puisque les enseignants sont soumis à une formation continue. C'est pour cette raison qu'on y rencontre le plus grand éventail de mesures de qualité qui se retrouvent pourtant aussi dans d'autres universités et surtout dans les instituts de langues étrangères :

- le développement de méthodes d'enseignement spécifiques
- l'enseignement de concepts pédagogiques
- un matériel d'apprentissage et d'enseignement qui focalise des besoins spécifiques
- l'accompagnement des apprenants et un effort pour définir leurs besoins et objectifs.

Fribourg de même que Lausanne insistent sur leur choix d'une nouvelle orientation dans l'enseignement : l'apprentissage autoguidé. L'autonomie guidée, de plus en plus populaire, met l'apprenant au centre des réflexions ce qui a pour effet une augmentation de sa motivation. Cette méthode d'acquisition permet aux enseignants de prendre compte de tous les types d'apprenants, d'adapter les objectifs et le matériel à chaque personne et de passer une partie de la responsabilité aux élèves.

La tendance à donner plus d'autonomie aux apprenants se retrouve à St. Gall : dans les nouveaux *Curricula*, valables à partir du semestre d'hiver de 2001, les heures obligatoires sont réduites tandis qu'une plus grande importance est accordée à l'auto-apprentissage. Cette nouvelle flexibilité ouvre aux apprenants un vaste champ de possibilités : chacun peut se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire, se perfectionner dans les domaines souhaités. Le "Sprachenkonzept" de l'Université de Bâle va dans la même direction.

6. Mesures de qualité concernant l'organisation et la planification stratégique des cours

Dans la majorité des universités suisses, l'organisation et la planification des cours fait partie des devoirs de l'administration. Cette dernière fixe les horaires officiels, calcule la charge des enseignants et se charge de l'évaluation interne et externe. Pour ainsi dire toutes les hautes écoles connaissent des réglementations définissant les devoirs d'un enseignant; par ailleurs, des consignes, développées pour chaque poste, servent à une meilleure organisation intérieure.

Pour la planification stratégique des cours, l'évaluation interne ainsi qu'externe joue un grand rôle. Dans le courant de la mobilité internationale, l'évaluation externe gagne de plus en plus d'importance ; l'université de St. Gall se fait par exemple évaluer par la *Community of European Management Schools* afin de correspondre aux standards européens.

Il reste à mentionner que les mesures pour l'organisation des cours suivent partout deux mouvements opposés, mais complémentaires :

- un mouvement visant l'organisation interne : chaque université, et chaque département, essaie d'augmenter la qualité de l'organisation en appliquant des mesures particulières ;
- un mouvement focalisant le champ académique international : comme la mobilité devient de plus en plus importante, une grande partie des universités suisses réfléchissent à la compatibilité de leurs enseignement avec les standards européens et internationaux ; ainsi, les facultés de médecine se soumettent-elles p. ex. déjà à un processus de reconnaissance internationale.

Dans le domaine des langues, l'université de Bâle peut servir d'exemple en ce qui concerne la planification stratégique. Suite à des réflexions sur l'importance croissante des compétences langagières sur un marché du travail de plus en plus transfrontalier, voire international, le Conseil de l'Université (= organe de décision suprême) a commandité, en 1999, un « Concept des Langues pour l'Université de Bâle » (*CLUB*). Celui-ci prévoit de meilleures et surtout d'autres possibilités d'apprentissage langagier pour tous les étudiants (enseignement de matières dans d'autres langues que la langue officielle locale, cours axés sur le langage académique, par exemple français pour juristes, pédagogie des échanges, apprentissage autonome à l'aide de logiciels spécialisés dans des "Centres d'apprentissage", etc.) ainsi que l'introduction de *credit points* pour l'acquisition de compétences langagières dans tous les curricula. On se situera, dans ce dessein, dans le contexte du "Cadre européen de référence commun" du Conseil de l'Europe de 1996. Cet apprentissage se greffera sur d'importances connaissances en plusieurs langues vivantes acquises avant la "maturité" (baccalauréat). Savoir communiquer en plusieurs langues, deviendra ainsi une qualification supplémentaire mais indispensable pour tous les étudiants. L'allocation de ressources importantes dans l'enseignement des langues manifeste la volonté évidente de faciliter aux étudiants l'accès à un monde du travail de plus en plus multilingue et multiculturel — et de ne pas se satisfaire d'une simple diglossie avec l'anglais.

7. *Perspectives*

L'état actuel des mesures de qualité pour l'enseignement des langues dans les universités suisses est très hétérogène. Quelques institutions sont insensibles à ce problème : elles ne possèdent pas et ne prévoient non plus des mesures pour améliorer la qualité des cours dans le domaine des langues — et n'en offrent d'ailleurs que très peu ou pas du tout. Ces deux aspects semblent d'ailleurs liés : moins de langues sont sur le programme, moins de mesures sont développées pour garantir la qualité de leur enseignement. Mais la majorité des universités mettent déjà en oeuvre des mesures de qualité à l'heure actuelle ou en prévoient pour les années à venir.

On distinguera pourtant, à ce propos, différents niveaux. Dans la plupart des cas, des mesures générales sont prises par les rectorats, qui ne concernent pas les langues en particulier, mais les curricula et l'enseignement en général. La responsabilité pour l'application de mesures particulières incombe aux facultés et départements. Cela entraîne deux conséquences :

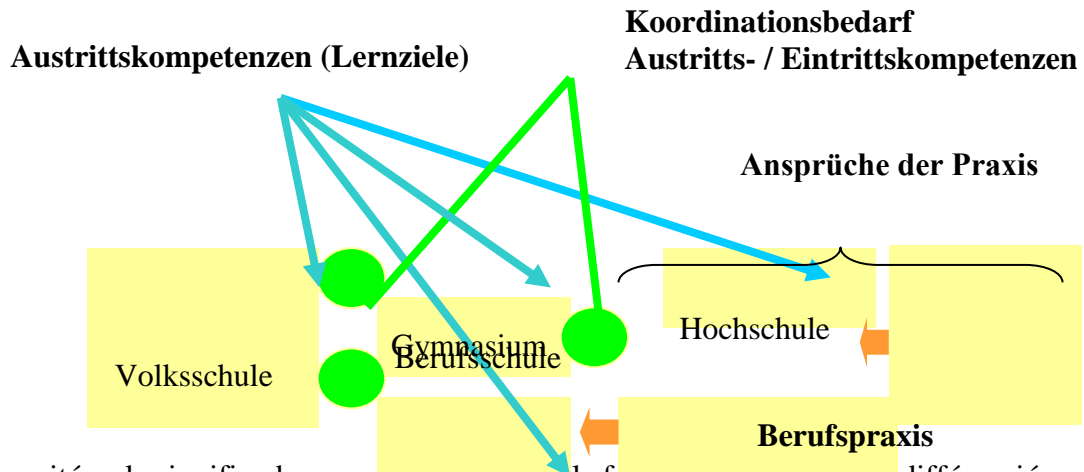
- d'une part, les départements des langues vivantes appliquent eux-mêmes ces mesures dans leur domaine — pour l'innovation des curricula, pour la formation de leurs enseignants en langue ainsi que pour l'amélioration de la qualité des cours —, selon leur propre rythme et en fonction de leur état de conscience. Les facultés des lettres suisses ayant la réputation d'être assez conservatrices, il en résulte des progrès relativement lents ;
- d'autre part, les facultés de droit, sciences économiques, sciences, etc. ne sont pas toujours sensibilisées à la question des langues. Dans la mesure où c'est à elles de prendre des initiatives, celles-ci restent fragmentaires, même si le feed-back des milieux intéressés dans le cadre de l'évaluation des curricula révèle un intérêt très manifeste pour des compétences linguistiques.

Seules quelques universités ont déjà mis en place des Centres de langues ou prévoient de le faire dans un avenir prochain. On y remarque un professionnalisme nettement plus développé, mais aussi un danger de clivage entre ces Centres (qui doivent parfois s'autofinancer à l'aide de contributions d'étudiants) et les "réels" curricula.

De manière générale, on peut pourtant affirmer que le dynamisme engendré par « Concept général pour l'enseignement des langues » a aussi atteint le secteur académique. Toutefois, une insécurité des responsables est manifeste — et le débat s'il s'agit de promouvoir les langues en général ou uniquement l'anglais est ouvert. La volonté et la nécessité de changer quelque chose sont visibles, la réalisation se montre cependant compliquée et difficile. Cette difficulté dépend certainement de l'organisation intérieure des universités : chaque département est unique dans ses besoins et objectifs et possède donc des structures spécifiques. La coordination entre les différentes parties de l'université ainsi que leur information réciproque posent parfois problème.

Le groupe d'expert mandaté par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique pour implémenter le CGEL de 1998 a par conséquent décidé de concevoir l'enseignement des langues dans les systèmes éducatifs suisses d'un point de vue globale et de s'intéresser à tous les niveaux.

Dans un premier temps, il va s'agir de garantir la cohérence entre les différents niveaux scolaires et de formuler des objectifs en langues vivantes à partir des besoins de la vie professionnelle et privée:



Pour l'université, cela signifie, dans un premier temps, la formulation d'objectifs différenciés selon les carrières envisagées (biologie moléculaire, jurisprudence, enseignant de langues, etc.). Dans un deuxième temps, il s'agira de mettre en place un ensemble de mesures pour permettre aux étudiants d'atteindre ces objectifs et de garantir la qualité de cet enseignement/apprentissage.

Pour réaliser ce projet, certaines consignes devront être suivies :

- au début, il s'agira de définir des objectifs généraux concernant la qualité des cours de langues (p.ex. par le rectorat ou par les responsables d'un Centre des langues);
- ensuite, chaque département définira ses besoins spécifiques et mettra en oeuvre un ensemble de mesures pour garantir leur réalisation;
- un système d'information interne informera transversalement sur les innovations prévues ou introduites de même que sur leur évaluation;
- on réfléchira à la possibilité de certifier les compétences en langue acquises.

L'importance des langues croît de jour en jour sur le marché du travail. Il existe, par conséquent, un besoin urgent d'agir dans ce domaine. Cette action commence par une définition des exigences des employeurs et se termine par l'application des mesures choisies afin de donner aux étudiants les outils nécessaires pour leur futur emploi.

I. INTRODUCTION	1
II. AUGMENTATION ET GARANTIE DE LA QUALITÉ DE L'APPRENTISSAGE LANGAGIER DANS LES HAUTES ÉCOLES SUISSES	2
1. Remarques générales	2
2. Statut juridique des mesures de qualité dans les différentes hautes écoles	2
3. Mesures de qualité concernant la formation des enseignants travaillant dans le secteur des langues	3
4. Mesures de qualité utilisées pour la planification des Curricula et des programmes de cours dans le domaine des langues	3
5. Mesures de qualité concernant le déroulement des cours	5
6. Mesures de qualité concernant l'organisation et la planification stratégique des cours	6
7. Perspectives	7